



HAL
open science

Faire dialoguer les cultures à Madagascar aux XIXe et XXe siècles. Couples mixtes et métis en Imerina. Le tombeau : enjeux et usages

Violaine Tisseau

► To cite this version:

Violaine Tisseau. Faire dialoguer les cultures à Madagascar aux XIXe et XXe siècles. Couples mixtes et métis en Imerina. Le tombeau : enjeux et usages. *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.231-241. hal-03426348

HAL Id: hal-03426348

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426348>

Submitted on 12 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Faire dialoguer les cultures à Madagascar aux XIX^e et XX^e siècles. Couples mixtes et métis en Imerina. Le tombeau : enjeux et usages.

Violaine Tisseau,
Université Paris VII
Laboratoire SEDET

« La reine a envoyé pour suivre le cortège une centaine d'officiers en grande tenue, 100 soldats avec la Musique, une centaine de bourgeois¹ et tous les anciens soldats et officiers qui avaient travaillé autrefois sous les ordres de M. Laborde »². Arrivé sur la côte est de Madagascar en 1830, Jean Laborde gagne ensuite les Hautes Terres centrales et devient rapidement une personne incontournable pour les pouvoirs, tant *merina*³ que français. Et c'est ainsi que lorsqu'il décède en 1878, la reine lui rend les hommages dévolus à tout haut dignitaire *merina*. En effet, celle-ci l'a promu *Andriamasinavalona*, un des groupes *andriana* les plus haut placés dans la hiérarchie. Plus encore que son union avec une femme malgache ou sa position dans la cour royale, l'enterrement de Jean Laborde est un signe manifeste de son intégration dans la société *merina*. Ce rituel funéraire montre bien cet enchevêtrement des cultures, qui se maintient ensuite pendant la période coloniale alors même que le métissage apparaît comme un problème. En effet, la colonisation modifie alors l'équilibre des échanges en imposant un nouvel ordre social et politique et provoque l'arrivée d'une population européenne, essentiellement masculine dans un premier temps. Par la suite, les migrations en couple ou en famille se font plus nombreuses. Quoiqu'il en soit, on se retrouve alors dans une « situation coloniale » telle que l'a décrite Georges Balandier, avec la mise en présence contrainte et déséquilibrée de deux organisations sociales, politiques et culturelles⁴.

Dans une telle configuration, le métissage inquiète et brouille les frontières entre les deux sociétés mises en présence⁵. Aussi, pour donner de la cohérence à l'ordre colonial, les métis sont contraints d'opérer des choix et plus que d'autres, d'afficher leur appartenance à l'un des deux groupes. Les acteurs sociaux puisent alors dans « un ensemble de pratiques internes ou externes à un

¹ Francisation du mot *borizano*, qui désigne les civils par opposition aux militaires (*miaramila*).

² MAE, C.P., M/car 11, Vice-consulat de France à Tamatave, Annexe, 27.01.1879, M. Laisné de la Couronne, gérant du vice-consulat de France à Tamatave, Tananarive, le 6.01.1879. Sur Laborde, voir aussi Simon Ayache, « Jean Laborde vu par les témoins malgaches », *Omaly sy Anio*, Antananarivo, n° 5-6, 1977, p. 191-222 et Claudine Caillon-Filet, *Jean Laborde et l'Océan Indien*, Thèse de 3ème cycle, Aix-en-Provence, 1978, 483 p.

³ Les *Merina* sont les originaires de l'Imerina, région des Hautes Terres centrales.

⁴ Georges Balandier, « La situation coloniale, approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, n° 11, 1951, p. 44-79.

⁵ Voir par exemple Ann Laura Stoler, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 2202, 335 p. ; Emmanuelle Saada, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, 334 p. ; Owen White, *Children of Colonialism, Miscegenation and Colonial Society in French West Africa, 1895-1960*, Oxford Historical Monographs, Clarendon Press Oxford, 1999, 200 p.

espace social donné que les acteurs sociaux mobilisent en fonction de telle ou telle conjoncture politique »⁶. C'est pourquoi dans le cadre d'une interrogation sur le « Dialogue des cultures », observer la situation des métis se révèle tout à fait pertinent. En outre, il est légitime de se demander si les unions entre Malgaches et Européens ont pu, parfois et dans certaines conditions, être suivies d'un métissage plus culturel, non pas comme une conséquence inéluctable et logique, mais parce que les métis grandissent dans une famille multiculturelle et que celle-ci est le lieu privilégié d'un rapprochement entre les cultures. Bien entendu, ils ne sont pas les seuls à établir ainsi des passerelles entre les cultures mais cela prend une résonance particulière pour eux. La question sous-jacente est aussi celle de l'intégration, de la réception, de la « gestion » de l'étranger dans les sociétés *merina* et française.

Si un certain nombre de travaux ont déjà bien mis en lumière ce qui se passait sur la côte est de Madagascar⁷, le métissage en Imerina a été très peu étudié. De 536 individus en 1905⁸, la population métisse passe à 1330 en 1938⁹ dans les Hautes Terres centrales. Du militaire ou administrateur en tournée qui passe la nuit avec une femme malgache, aux « mariages à la mode du pays » avec reconnaissance ou non des enfants, ou encore aux couples légitimes, mariés et stables, les situations sont fort diverses. Dans la majorité des cas, c'est le père qui est européen et la mère malgache. Au sein de ces familles, le rapport entre les cultures *merina* et française ne se fait alors pas de la même manière.

Ici, nous nous intéresserons plus particulièrement aux couples mixtes qui ont formé des familles stables et à leurs descendants. Ces familles ont été constituées dès la première guerre franco-*merina* (1883-1885)¹⁰ et au lendemain de la conquête de Madagascar, à un moment où le métissage était plutôt encouragé notamment par Gallieni, qui a tenté de réaliser un projet de colonisation militaire¹¹. Par la suite, et jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le métissage souffre d'une image plutôt négative et préoccupe les autorités françaises : c'est la « question métisse ». Toutefois, alors que la situation coloniale a pour conséquence de cristalliser les appartenances, en réalité, pour certains individus, des passerelles existent. La possibilité d'échanges culturels entre Malgaches et Européens existe bien sûr toujours, mais dans ces familles de couples mixtes, la proximité entre les deux cultures et leur entremêlement sont plus forts et s'observent sur une durée plus longue. Et c'est ce que nous souhaitons montrer dans cet article.

Pour cela, nous étudierons plus en détail ce qui touche au tombeau, élément d'identification fondamental en Imerina, par ce qu'il donne à voir et par sa signification sociale. Notre réflexion s'organisera en trois points : nous

⁶ Jean-Loup Amselle, *Logiques métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990, 258 p.
⁷ Dominique Bois, *Vazaha et autochtones sur la côte est de Madagascar. Médiations et métissages entre 1854 et 1885*, Thèse de nouveau régime, Paris VII-Denis Diderot, 1996, 460 p.

⁸ Tableau par provinces et par nationalités de la population de Madagascar au 1/01/1905, militaires non compris : (Angavo-Mangoro), Imerina nord, Itasy, Imerina centrale, Tananarive-ville, Vakinankaratra, (Ambositra) in Gouvernement général de Madagascar et Dépendances, Statistiques générales, 1904, p. 8.

⁹ Archives de la République de Madagascar (ARM), DAP752, Enquête n° 4 sur le problème des métis, 1938.

¹⁰ Il s'agit de la première expédition française à Madagascar.

¹¹ Jean Boutonne et Yvan-Georges Paillard, « Espoirs et déboires de l'immigration européenne à Madagascar sous Gallieni : l'expérience de la colonisation militaire », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, Paris, 1978, t. LXV, n° 240, 3ème trimestre, p. 333-351.

présenterons d'abord les deux modèles référents et comment l'étranger est écarté du tombeau ancestral *merina* ; nous montrerons cependant que face à cela les familles métisses créent leur propre tombeau et que finalement, elles finissent par se réapproprier certains codes de la société *merina*, de manière plus contemporaine.

I – Un champ des pratiques funéraires structuré autour de deux pôles

1. Le tombeau comme élément d'identification dans la société *merina*

La société *merina* comporte différents groupes statutaires avec une première grande distinction entre *fotsy* et *mainty*¹². Les *fotsy*, blancs au sens symbolique du terme, sont des hommes libres, eux-mêmes divisés entre *andriana* et *hova*. Les *andriana*, descendants des rois successifs de l'Imerina, comptent sept groupes hiérarchisés, en fonction de leur proximité généalogique avec le roi. Par ailleurs, l'Imerina est organisé en territoires auxquels sont associés des *foko* (dèmes) au sein desquels les unions endogames sont privilégiées afin de renforcer la cohésion du groupe et de ne pas éparpiller le patrimoine. Comme l'a montré Françoise Raison-Jourde, sous l'impulsion d'Andrianampoinimerina, à la fin du XVIII^e siècle, endogamie, territorialisation des groupes de parents et construction de grands tombeaux vont de pair¹³. De fait, le tombeau est associé à un groupe statutaire et donc à un rang dans la société. Chaque individu se présente ainsi comme appartenant à une lignée, c'est-à-dire à un groupe descendant d'un ancêtre commun, enterré dans un tombeau édifié au *tanindrazana*, la terre des ancêtres.

Le choix du lieu d'inhumation par un individu est indifférencié : ce dernier peut rejoindre celui de son père, de sa mère ou de son conjoint (de sa conjointe). Cependant, un enfant né d'une alliance entre un *fotsy* et un *mainty*, et parfois le parent *fotsy* de cet enfant, peuvent se voir refuser l'accès au tombeau du conjoint *fotsy* et seront enterrés soit avec les membres de sa famille *mainty*, soit dans une nouvelle tombe en-dehors du *tanindrazana*. Le même problème se pose parfois lors des unions entre un ou une *hova* et un ou une *andriana*. Toutefois, les alliances entre Européens et Malgaches, qui brisent de manière évidente les règles préférentielles de mariage tant dans la perception européenne que malgache, soulèvent de manière cruciale la question de l'accès au tombeau, dans la mesure où l'étranger n'a pas de *tanindrazana* en Imerina.

C'est pourtant un étranger en la personne de Jean Laborde, qui au XIX^e siècle, a été à l'origine des changements dans l'architecture funéraire en Imerina. Les tombeaux, au départ simples monticules de terre, sont des structures semi-souterraines, quasi-cubiques. Toujours située à l'ouest, la dalle amovible qui les ferme s'ouvre sur quelques marches. A l'intérieur, les lits funéraires, en pierre eux aussi, s'appuient sur les trois murs libres¹⁴. Les corps enroulés dans des *lamba* (linceuls en soie) et non dans des cercueils sont déposés sur ces derniers. Ces

¹² Pour une présentation de la société *merina*, voir en particulier Maurice Bloch, *Placing the Dead. Tomb, Ancestral Villages and Kinship Organization in Madagascar*, London & New York, Seminar Press, 1971, 241 p.

¹³ Françoise Raison-Jourde, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle*, Paris, Karthala, 1991, 840 p.

¹⁴ Pour plus de détails, on consultera avec profit Jean-François Lebras, *Les transformations de l'architecture funéraire en Imerina*, Tananarive, Musée d'Art et d'Archéologie (Travaux et Documents, VII), 1971, 123 p.

constructions funéraires dérivent de la forme des tombeaux que Jean Laborde a édifiés pour le premier ministre Rainiharo et pour lui-même : imposant monument carré, ils sont entourés d'une galerie d'arcades. L'intérieur reste conforme au modèle *merina* : le toit, les parois et les lits funéraires sont formés d'énormes dalles. Ce modèle est ensuite adopté par d'autres notables *merina*, qui créent leur tombeau pour fonder une nouvelle lignée. Attachés à un *tanindrazana*, les tombeaux, parfois regroupés dans les *vohitra* (villages), sont dispersés partout et marquent fortement le paysage des Hautes Terres. De nombreux auteurs Européens notent leur présence en bord de route. Et cela demeure encore aujourd'hui un élément visible et remarquable pour l'étranger qui arrive à Madagascar.

Ainsi, les Malgaches se définissent successivement par l'appartenance à une hiérarchie, à une région, à un village et à un tombeau. Ce dernier est d'ailleurs le lieu où s'effectuent des cultes pour demander la bénédiction des ancêtres ou renforcer la cohésion sociale avec par exemple la cérémonie du *famadihana*¹⁵. C'est un tout autre modèle que les Français proposent.

2. Le cimetière à l'occidentale

Ariès¹⁶ a bien montré le passage d'une « mort apprivoisée » (vivants et morts cohabitent) à une « mort ensauvagée » (la mort devient tabou, la proximité entre morts et vivants n'est plus tolérée) en Occident. Avec ce changement de mentalités, le cimetière lui aussi se modifie : alors qu'au Moyen-Age, il est situé en ville et constitue un espace intégré aux activités des vivants, il devient progressivement un lieu réservé au culte des morts au XIX^e siècle. Les préoccupations hygiénistes le relèguent hors les murs. En outre, à l'origine associé à une église, il devient un espace municipal et depuis le début du XIX^e siècle, il est divisé en concessions cadastrées. Chacune est louée ou vendue à une personne ou à une famille, qui peut y construire une tombe ou un caveau. Selon les époques, les cimetières, comme les tombes d'ailleurs, sont construits avec plus ou moins de monumentalité et présentent plus ou moins de signes religieux. Bien que le tombeau de famille se généralise au XIX^e siècle¹⁷ et que les tombes soient géographiquement regroupées, le cimetière européen demeure un lieu où l'individualisation est forte : chaque famille, voire chaque individu, possède son tombeau propre. A l'inverse, les tombeaux malgaches, disséminés, revêtent un aspect plus collectif puisqu'ils abritent les membres d'une même lignée et sont le lieu de cérémonies qui convoquent l'ensemble de celle-ci.

La conception européenne du cimetière est importée à Madagascar avec la colonisation. Ainsi, dès juillet 1896, un cimetière est construit à Anjanahary, un quartier au nord-est de Tananarive. On y trouve à la fois des fosses communes et des concessions. Les tombes y sont érigées selon deux modèles : le tombeau horizontal à fosse, avec une dalle de pierre rectangulaire ou l'équivalent d'un

¹⁵ Voir la 3^{ème} partie pour le rite du *famadihana*.

¹⁶ Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, tome 1 : *Le Temps des gisants*, Paris, Seuil, 1985, 304 p. et tome 2 : *La Mort ensauvagée*, Paris, Seuil, 1985, 345 p. ou *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Seuil, 1975, 223 p.

¹⁷ Madeleine Lassère, *Villes et cimetières en France de l'Ancien Régime à nos jours : le territoire des morts*, Paris, L'Harmattan, 2000, 411 p., p. 151.

sarcophage, surmonté d'une croix dressée ou sculptée sur une stèle, et le caveau de famille avec une chambre funéraire souterraine. En règle générale, des plaques commémoratives avec les noms des défunts inhumés y sont apposées alors que les tombeaux *merina* n'en portaient pas, à l'origine du moins. Les cimetières sont initialement destinés à accueillir les tombes des Européens et assimilés et les Malgaches les identifient comme tels puisqu'ils les désignent par les termes de *fasambahiny* ou *fasambazaha*, c'est-à-dire « tombes des étrangers ». Une mesure prise en 1925 par les autorités coloniales vient renforcer cet aspect. En effet, dorénavant, l'inhumation dans des tombeaux élevés à l'intérieur de la route circulaire est interdite hors du cimetière. Aussi, les Malgaches qui avaient pour *tanindrazana* certains quartiers de Tananarive sont contraints de transférer leurs tombeaux hors de la ville.

Aussi désigné sous le terme de *tranondrazana* (maison des ancêtres), le tombeau *merina* revêt un caractère sacré que ne possède pas la tombe européenne : on s'y rend pour pratiquer le culte des ancêtres ou demander une bénédiction. L'espace qui entoure le tombeau est d'ailleurs *fady* (tabou) et n'est nettoyé qu'à l'occasion des cérémonies comme les enterrements ou les *famadihana*. À l'inverse, dans les cimetières européens, les tombes sont entretenues régulièrement, fleuries plus ou moins occasionnellement et l'on y va pour se souvenir des défunts, honorer leur mémoire et non pratiquer un culte aux ancêtres.

Deux pôles cernent donc l'espace des pratiques funéraires à Madagascar : le tombeau *merina*, ancré dans un *tanindrazana*, symbole et lieu du lien aux ancêtres, et le cimetière européen, plus individualisé. C'est entre ces deux balises que les couples mixtes et leurs descendants vont devoir naviguer.

II – Le tombeau :

1. Le choix du lieu d'inhumation : se créer ou non un *tanindrazana*

Deux options s'offrent aux familles métisses : le cimetière des Européens ou la construction d'un tombeau sur une propriété s'ils en possèdent. Ainsi, un riche commerçant de Tananarive, originaire d'un village situé à une dizaine de kilomètres au nord de la capitale épouse en 1911 une Française qu'il a fait le choix d'aller chercher en France. Bien que sa famille ait un tombeau ancestral dans ce village, il choisit d'acquérir une concession au cimetière d'Anjanahary. Les raisons invoquées pour expliquer ce choix diffèrent légèrement selon les descendants rencontrés. Pour certains, l'accès au tombeau lui était interdit par sa famille en raison de son union avec une Française ; pour d'autres, il s'agissait d'une volonté délibérée de sa part, en signe d'assimilation de la culture française¹⁸.

Si ce notable malgache fait le choix, plus ou moins volontaire, de se faire enterrer à Anjanahary, à l'inverse, certains Européens qui vivent avec des Malgaches font construire leur tombeau sur leur propriété, cette pratique se rapprochant plus des usages *merina*. Ainsi, dans *La Tribune* datée du 5 avril 1935,

¹⁸ Enquête au cimetière d'Anjanahary en septembre 2003. Et entretiens à Antananarivo avec plusieurs descendants : M. C. Rana, avril 2000 et 15 janvier 2003 ; Mme C. V., 15 janvier 2003 ; Mme A. P. Rana, le 11 mars 2004.

est annoncé le décès du colon Sépière¹⁹. Arrivé en 1893 avec le corps expéditionnaire, il avait ensuite acquis des terres et c'est dans le tombeau qu'il y a bâti pour sa famille qu'il se fait inhumé. De même, établis dans un village situé à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Tananarive depuis les tous premiers temps de la colonisation, la famille D. a construit son tombeau dans l'enceinte de sa propriété²⁰. Par la construction d'un tombeau, certaines familles métisses créent finalement une nouvelle lignée, en-dehors de l'ordre social *merina* et des lignées déjà existantes, et se constituent un *tanindrazana*.

L'enjeu n'est pas anodin et va même jusqu'à intéresser les autorités coloniales, semble-t-il. Le roman malgache *Orimbaton'ny fiadanana* narre de manière tout à fait réaliste l'histoire d'un couple mixte et du devenir de l'enfant né de cette union, formée au début du XX^e siècle. Max Courdy, garde domanial, y épouse Razanajaza, originaire d'un village situé à l'est de Tananarive. Lorsqu'il tombe malade, c'est dans ce village qu'il décide de se faire enterrer. Mais, après son décès, son corps est transféré dans le cimetière de la capitale, sur décision administrative. C'est d'ailleurs autour de sa tombe, à Anjanahary, que finit par se dénouer l'intrigue du roman²¹.

Une fois le choix du lieu de l'inhumation effectué, se pose la question de la construction du tombeau.

2. Se conformer ou non aux usages malgaches lors de la construction d'un tombeau

Selon les usages malgaches, un *mpanandro* (devin-astrologue) doit être consulté afin de déterminer le meilleur jour pour débiter la construction²² d'un tombeau et pour bénir celui-ci. Or, dans certaines familles, on observe une intrication forte entre les usages malgache et européen. Ainsi, Mme G. B. raconte que ses parents, avant d'ériger leur caveau dans le cimetière d'Anjanahary, ont consulté un *mpanandro*, pour bénir la construction et pour s'assurer de sa bonne orientation. Ce dernier verse du rhum dans un trou, invoque les aïeux et autorise les travaux²³. Alors que le choix d'Anjanahary est un signe manifeste d'acculturation, le recours à un *mpanandro* ancre ce tombeau dans la culture *merina*. Il est toutefois intéressant de noter que l'intervention du *mpanandro* est réinterprétée selon les termes de la religion chrétienne par mon interlocutrice : en effet, elle assimile son invocation aux ancêtres à la prière catholique.

L'anecdote qui suit est tout aussi révélatrice de cet entremêlement : le père Joseph de Villèle recueillait à Tananarive les enfants métis « abandonnés », appelés Paulins. Or, en novembre 1925, Jean Chrysostome, ancien Paulin, demande au père Joseph de Villèle de venir bénir la première pierre et les fondations de la maison qu'il construit à Ampandrana. En effet, devant l'insistance

¹⁹ *La Tribune*, 5 avril 1935 in ARM, fonds Mithridate, M38.

²⁰ Enquête à Ambohidratrimo, le 26 septembre 2003.

²¹ Michel Andrianjafy, *Orimbaton'ny fiadanana*, Tananarive, Tranopirinty Fofipa, 1987 (5^{ème} édition), 171 p., p. 139 et sq.

²² Comme cela n'est qu'un aspect de notre travail, nous n'avons pas creusé plus avant cet aspect mais il serait intéressant de savoir à qui était confié le soin de la construction du caveau, de la tombe ou du tombeau et qui en décidait dans la famille.

²³ Entretien avec Mme G. B., le 18 septembre 2003 et le 27 septembre 2004, dans la banlieue nord d'Antananarivo.

des membres de sa famille presque toute protestante, à recourir à un *mpanandro*, il leur a dit qu'il en connaissait un plus puissant que les autres. Le père de Villèle s'y rend et lorsque quelques années plus tard, un décret interdit de garder tombeaux et corps dans Tananarive, obligeant ainsi la famille de Jean Chrysostome à transférer les dépouilles de ses ancêtres, c'est de nouveau au père de Villèle que la famille va faire appel pour la pose de la première pierre du tombeau²⁴. Représentant de la religion catholique, le père de Villèle se voit ici confier les fonctions d'un *mpanandro*, protagoniste important de la culture *merina*.

3. Diversité de l'architecture funéraire

Dans le cimetière d'Anjanahary, les tombes des familles métisses, tout comme celles des Européens qui y sont enterrés, portent des plaques funéraires mentionnant soit le nom de la famille, soit le nom des défunts enterrés là. Se côtoient ainsi noms européens et noms malgaches sur une même plaque. Certaines tombes sont agrémentées de signes chrétiens comme des croix ou des sculptures de la Vierge. De nombreux caveaux reprennent, dans une taille moins imposante, le modèle des caveaux des riches *Merina*, en pierre de taille et de formes cubiques. Un des caveaux les plus remarquables du cimetière est celui de ce notable malgache et de sa famille, évoqué précédemment. Entouré d'une barrière en fer forgé, il est cylindrique, sa façade étant constituée de colonnes. Sur le mur du fond, sont peints des arbres et un ciel bleu, en souvenir du goût du défunt pour la nature, et sont accrochées quelques photos des défunts, notamment une du couple franco-malgache. Le nom de la famille est clairement affiché sur le fronton. Sur le sol, sont disposés un crucifix, quelques vases et des plaques commémoratives²⁵.

A l'opposé, la famille D. a construit son tombeau dans l'enceinte de sa propriété, dans un village en banlieue de la capitale. Caché de la route par un mur, il est en pierres de tailles, de forme cubique, avec une croix, un portail en fer forgé et la mention du nom de la famille concernée²⁶.

Ainsi, les couples mixtes et leur descendance oscillent entre la création d'un *tanindrazana*, en conformité avec les règles de la société *merina*, ou l'adoption des pratiques funéraires européennes. Toutefois, il existe une réappropriation des coutumes *merina*, un entremêlement des usages liés au tombeau, de différentes manières. C'est notamment flagrant lorsqu'on observe les usages autour de ce dernier, notamment le *famadihana* et l'inscription dans le territoire malgache.

III – Les usages du tombeau : entremêlement des cultures et jeu avec les référents identitaires

1. La pratique du *famadihana*

²⁴ R. P. Joseph de Villèle, « L'œuvre des enfants métis », *La Mission de Madagascar central*, n° 35, avril 1932, p. 52-54.

²⁵ Enquête au cimetière d'Anjanahary en septembre 2003.

²⁶ Enquête à Ambohidratrimo, le 26 septembre 2003.

Au XIX^e siècle, l'enterrement a progressivement perdu de son importance et sa composante festive et son idéal de rassemblement ont été transférés sur le *famadihana*²⁷. Même s'il a pour point commun d'être l'exhumation du corps d'un parent proche après que les chairs auront totalement disparu, le *famadihana* peut prendre des formes différentes : il s'agit soit de transférer un corps d'une tombe provisoire vers le tombeau ancestral (le plus courant), soit de l'exhumation puis de la ré-inhumation dans le même tombeau d'un corps ou de plusieurs corps, soit de la sortie d'un ou plusieurs corps afin de les placer dans un nouveau tombeau ou bien du déplacement d'un corps d'un tombeau vers un autre (le plus rare). On profite de ces occasions pour changer les *lamba* (linceuls) de l'ensemble des morts présents dans le tombeau. Enterrement ou *famadihana* constituent des moments forts de la vie sociale *merina*. Ils signent l'appartenance à un groupe, réactivent le lien avec les ancêtres et convoquent l'ensemble de la famille élargie.

Aussi, il est intéressant d'observer comment certaines familles s'en sont saisi pour affirmer leur identité malgache. En outre, au vu de mes entretiens, c'est la coutume de la culture *merina* qui est le plus facilement repris par ces familles métisses. Très peu pratiquent la circoncision ou la première coupe rituelle de cheveux. Or, ces coutumes sont aussi importantes en Imerina et manifestent elles aussi l'appartenance à un groupe. Le *famadihana* est donc perçu comme le trait le plus saillant et un des plus significatifs de l'identité *merina* : couples mixtes et métis savent qu'en le pratiquant, ils s'enracinent dans la société *merina*.

Ainsi, le grand-père d'une de mes interlocutrices, Mme H., a fait construire de son vivant un tombeau de famille, sur une colline sur des terres qui lui appartenaient. Sa petite-fille le décrit comme « un tombeau quand même européen. [...] On dirait une petite église ». Il est parallélépipédique, recouvert d'une sorte de toit et porte le nom de la famille sur son frontispice. Y sont enterrés son grand-père, sa grand-mère, son père, ses deux oncles et son mari. En 2000, elle a organisé un *famadihana* (exhumation et ré-inhumation), avec ses cousines notamment. Toute la famille y était conviée, ainsi que certains amis des défunts et les gens du village. Pour l'occasion, elle a fait tailler des costumes traditionnels *merina* (*malabary*, pantalon, ceinture et chapeau de paille), normalement réservés aux hommes. Un devin a été consulté ; l'appel aux ancêtres a été fait la veille puis les corps ont été sortis. Certains étaient dans des linceuls ; d'autres dans des cercueils. Ils ont été enveloppés dans les nouveaux *lamba* offerts par la famille. Le repas traditionnel, le *vary be menaka*, a ensuite été offert aux convives²⁸. Comme le veut la coutume, il y avait des musiciens et ce fut un moment joyeux. Les vivants ont aussi pu continuer à recevoir la bénédiction des ancêtres et elle-même demande à ses enfants, quand ils auront de l'argent, de faire un *famadihana* quelques années après son décès pour être mise dans le même linceul que son mari. Cet exemple permet d'observer plusieurs niveaux d'enchevêtrement des cultures : d'une part, la construction d'un tombeau à la mode *merina* mais selon une architecture européenne et d'autre part, le réinvestissement de ce lieu par une pratique typiquement *merina*, à savoir le *famadihana*, qui fait accéder les défunts au rang d'ancêtres et fait de la terre où il est érigé, le *tanindrazana* de cette famille.

²⁷ Françoise Raison-Jourde, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle*, Paris, Karthala, 1991, 840 p., p. 716.

²⁸ Entretien avec Mme A. H. le 8 janvier 2003, dans la banlieue sud d'Antananarivo.

De même, le cimetière d'Anjanahary, espace européen par excellence, devient l'endroit d'une réappropriation des codes *merina* par certaines familles métisses. À côté des tombes de certains Européens, à jamais scellées, certains caveaux et certaines tombes sont réouvertes à l'occasion de *famadihana*. Ce lieu urbain se trouve alors investi par une coutume funéraire normalement associée à un espace rural. Ainsi, Mme G. B., fait transférer dans le caveau familial à Anjanahary les corps de son grand-père, de son père et de son frère, tous trois décédés loin de ce tombeau. Par ce transfert, Mme G. B. souhaitait « tout simplement, les enlever du cercueil et les envelopper dans de beaux linceuls. C'est le fomba »²⁹ et à chaque ré-ouverture du tombeau (lors de décès), les défunts sont enveloppés dans de nouveaux linceuls. Là aussi, la veille, l'appel aux ancêtres a été prononcé. Le déroulement du *famadihana* dans l'enceinte du cimetière oblige à quelques modifications du rituel : les corps ne sont pas exposés ; on ne fait pas le tour du tombeau avec ces derniers et la présence de musiciens est interdite, reléguée au repas qui a suivi la cérémonie dans un restaurant de la ville.

Aux yeux d'une de mes interlocutrices, elle aussi métisse, cette cérémonie ne constitue pas le « même *famadihana* que les vrais Malgaches » car il s'agit simplement de mettre de nouveaux *lamba*. Pour elle, le *famadihana* revêt un aspect déplaisant (les corps sont déterrés, exposés, touchés), ce qui révèle une relation à la mort toute différente de celle des *Merina*. Mais ce qui ne l'empêche pas, elle-même, d'organiser le *famadihana* de sa tante, dans son village ancestral afin de se réinscrire dans le territoire *merina*. Elle raconte ainsi qu'un de ses oncles lui a demandé de transférer le corps de sa tante dans leur tombeau ancestral, à Namehana. Elle s'est plié à cette coutume, devant l'incrédulité de certains villageois qui se demandaient qui était cette Française procédant au rituel du *famadihana*. La réponse : « cette Française, c'est une Malgache. Elle est née ici et elle vient enterrer sa tante et donc on fait le *famadihana* aujourd'hui »³⁰. C'est parce qu'elle est considérée comme Malgache qu'elle a la légitimité pour pratiquer le *famadihana*.

2. Insertion dans le tissu social *merina* par l'ancrage territorial

Alors que l'impossibilité d'accéder au tombeau ancestral semble contraindre les familles métisses à la création de nouvelles lignées et à la mise à l'écart de l'ordre social *merina*, en réalité, le rattachement à un village ancestral et donc à un tombeau reste possible. On observe pour les métis un processus similaire à celui que Maurice Bloch a noté pour les enfants nés d'unions brisant les règles traditionnelles d'alliance. Ces derniers n'ont pas accès au tombeau ancestral. Or, une telle exclusion est la preuve que les personnes exclues ne possèdent pas le rang associé à un *tanindrazana* particulier. Plutôt que de risquer ceci, les descendants de telles unions vont construire un tombeau dans un nouveau territoire où ils pourront clamer leur association avec le vieux *tanindrazana* sans avoir à en faire la preuve³¹. Ainsi, plusieurs familles métisses, tout en possédant

²⁹ Entretien avec Mme G. B., le 18 septembre 2003 et le 27 septembre 2004, dans la banlieue nord d'Antananarivo.

³⁰ Entretien avec Mme P. M., à Antananarivo, le 28 août 2003.

³¹ Maurice Bloch, *Placing the Dead. Tomb, Ancestral Villages and Kinship Organization in Madagascar*, London & New York, Seminar Press, 1971, 241 p., p. 214.

une concession familiale à Anjanahary ou en ayant construit leur tombeau sur une de leurs terres, se réfèrent au village de leur parent malgache comme au village ancestral. Elles participent aux festivités qui ont lieu dans le village, à l'entretien du tombeau et de la maison ancestrale si elle existe. Les enfants du notable malgache enterré à Anjanahary dont nous avons évoqué précédemment la tombe songent ainsi à transférer leur tombeau dans leur village d'origine³². De même, Mme D. Randriamb., fille de deux parents métis, participe aux *famadihana* qui ont lieu dans le village de sa grand-mère maternelle *andriana*³³. Cela est rendu possible, d'une part, car le pouvoir colonial n'a pas imposé aux métis l'assimilation totale du modèle européen et d'autre part, parce que les *Merina* ont finalement le choix du village ancestral auxquels ils se réfèrent.

Une autre façon de se réinscrire entièrement dans l'ordre social *merina* est le déplacement du tombeau par des alliances. Ainsi, comme nous l'avons vu, Jean Laborde, arrivé en 1830, construit de son vivant un tombeau sur la propriété que la reine lui a confiée. Il y est lui-même enterré avec d'autres membres de sa famille qu'il a fait venir de France. Les descendants de son unique petite fille se trouvent, quant à eux, inhumés dans un caveau situé à Ambodifahitra, un village dans les environs de Tananarive. En effet, la petite-fille de Jean Laborde a épousé un originaire de ce village, haut dignitaire de la cour *merina*. Le tombeau est un monument massif, en pierre. Décoré d'une frise végétale, il porte des plaques avec les noms des défunts ainsi que leurs dates de naissance et de mort³⁴. Désormais, c'est dans ce village que se trouve le tombeau ancestral de la famille Laborde et le village est identifié comme tel par tout le monde. Laborde a accédé au statut d'ancêtre à Ambodifahitra alors qu'il n'est pas le fondateur de la lignée dans ce village. En parallèle à cette réinsertion dans le tissu *merina*, la famille Laborde a réclamé auprès des autorités françaises le droit de porter ce patronyme et a, par exemple, poussé ses enfants à fréquenter les établissements français, catholiques notamment. On voit bien à travers cet exemple comment, selon les moments et les lieux, cette famille métisse joue des divers référents identitaires qui se retrouvent alors inextricablement mêlés.

A travers cet article, j'ai montré comment les couples mixtes et la population métisse, formés en situation coloniale, se situent dans un perpétuel va-et-vient entre les cultures *merina* et européenne. On a ainsi des Malgaches qui adoptent des éléments de la culture européenne qui est celle du dominant (construction du tombeau à Anjanahary pour un notable malgache); des Européens qui adoptent des éléments *merina* (construction de leur propre tombeau; *lamba-cercueil*). Toutes ces pratiques sont ensuite réinvesties pour un nouvel usage ou une autre signification: ainsi, le cimetière européen, lieu d'un signe d'acculturation devient le lieu de certaines pratiques *merina*, notamment du *famadihana*, élément perçu comme ayant un fort pouvoir identifiant. De même, il est possible de faire référence aux codes de la culture *merina* par-delà des pratiques européennes (inhumation dans un cimetière et référence à un *tanindrazana* par exemple). Finalement, deux types d'acculturation cohabitent en parallèle: une acculturation forcée par la colonisation et une acculturation plus

³² Entretien avec M. C. Rana., à Antananarivo, en avril 2000.

³³ Entretien avec Mme D. Randriamb. à Antananarivo, le 21 août 2003 et le 8 septembre 2003.

³⁴ Enquête dans le village d'Ambodifahitra, le 7 octobre 2003.

libre, plus choisie par les acteurs. Ces familles métisses ne se trouvent pas dans un entre-deux culturel à l'image du « *marginal man* » de Stonequist³⁵ mais bien dans les deux cultures à la fois³⁶, illustrant en cela les « appartenances situationnelles » décrites par Jean Benoist pour l'île de La Réunion³⁷.

Nous nous sommes ici intéressés à ce qui concerne plus précisément les enjeux et les usages du tombeau mais on peut observer des processus similaires dans d'autres domaines tels que l'anthroponymie, le mode de vie, les habitudes vestimentaires, la sociabilité, etc., et les métis, bien sûr, ne sont pas les seuls vecteurs de cette conversation entre les cultures.

*Violaine Tisseau est Doctorante en Histoire Contemporaine
violaine.tisseau@gmail.com*

³⁵ Everett V. Stonequist, *The marginal man : a study in personality and culture conflict*, New York, Russell & Russell, 1961 (cop. 1937), 228 p.

³⁶ « L'image que Stonequist nous a donnée de l'homme marginal, divisé entre deux cultures qui se battent au-dedans de lui, vaut peut-être pour l'intellectuel de couleur ; elle ne vaut certainement pas pour l'homme du peuple. Celui-ci vit, sans problème, dans plusieurs mondes qui ne s'affrontent pas, car ils n'occupent pas les mêmes secteurs de la vie, technique, économique, politique, religieux, social », Roger Bastide, *Les Amériques Noires*, Paris, L'Harmattan 1996 (3^{ème} éd.), 236 p., p. 198.

³⁷ Jean Benoist, « Le métissage : biologie d'un fait social, sociologie d'un fait biologique », in *Métissages*, tome II : *Linguistique et anthropologie*, Paris-Saint Denis, L'Harmattan - Université de La Réunion, 1992, p. 13-22 (323 p.), p. 20.